



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

MOTION

« Entrepreneuriat et modèle économique des cabinets d'avocats »

La FNUJA, réunie en Congrès à Nantes, du 13 mai au 17 mai 2015,

CONSTATE que le besoin de droit est croissant et que l'avocat doit être l'acteur naturel et incontournable du marché du droit ;

S'INQUIETE du retard pris par la profession pour adapter son offre aux besoins du marché ;

INVITE le CNB à se doter d'outils d'analyse et de suivi du marché du droit permettant d'identifier les besoins par bassin économique et par spécialité et à les mettre à disposition des avocats ;

CONSTATE l'arrivée de nouveaux intervenants non avocats sur le marché qui captent la clientèle, créent un « dumping » sur les prix qui risque d'engendrer une paupérisation et/ou une perte d'indépendance des avocats ;

INVITE les avocats à adopter une vision entrepreneuriale et à faire évoluer au plus vite leurs modèles économiques ;

REGRETTE que la formation initiale comme la formation continue ne permettent pas encore aux avocats de disposer d'outils effectifs et concrets pour la gestion de leur activité en chef d'entreprise ;

ENGAGE la profession à innover et à se moderniser en se dotant des moyens pour faire évoluer ses offres et méthodes de travail pour faire face à la concurrence sur le marché du droit ;

RECOMMANDE :

- Une plus grande spécialisation des avocats,
- Des regroupements formels ou informels de confrères pour construire des offres pluridisciplinaires et offrir des services polyvalents aux clients ;
- Une réflexion sur les modèles économiques, leur seuil de rentabilité, l'utilisation des ressources et la mutualisation des moyens et des savoirs ;
- Un travail sur le positionnement de chaque cabinet et sa mise en perspective avec le marché et son évolution prévisible ;
- Une « processualisation » et/ou une délégation des tâches à faible valeur ajoutée ;
- Un travail sur les offres, le marché et le « juste prix » pour accroître la compétitivité et l'attractivité des services proposés ;
- Une implication individuelle de tous dans la visibilité de la profession à l'égard du public.

INVITE la profession à lever tous les freins à la circulation des dossiers et notamment à permettre le partage d'honoraires entre avocats pour la construction d'offres communes et les échanges entre confrères ;

INVITE les avocats, et en particulier les jeunes avocats, à s'ouvrir à la conquête et à la reconquête de marchés en créant des modèles innovants d'exercice dans le respect de nos principes déontologiques.